

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 9 juillet 2015**

**OBJET :**

**Convention relative à la mise en place  
d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n°7**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La loi n°2013-312 du 15 avril 2013, ou loi « Brottes », visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses propositions sur la tarification sociale de l'eau a instauré la possibilité, pour les collectivités qui le souhaitent, de mettre en place une expérimentation.

A ce titre, par délibération du 29 mars 2013, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une expérimentation menée par le Grand Nancy en matière de tarification sociale, puis a arrêté par délibération du 28 juin 2013, la répartition entre les CCAS de l'enveloppe de crédits alloués au dispositif.

Le décret n° 2015-416 du 14 avril 2015, fixant la liste des collectivités autorisées à expérimenter, permet à ce dispositif d'entrer dans sa phase opérationnelle.

Dans ce cadre, le Grand Nancy propose au CCAS d'Essey-lès-Nancy, une convention relative à la mise en place du dispositif d'aide au paiement des factures d'eau.

Pour l'année 2015, le montant alloué au CCAS d'Essey-lès-Nancy s'élève à 4 917 €.

- Le CCAS consacre exclusivement la subvention allouée par le Grand Nancy à l'aide au paiement des factures d'eau ou de la part des charges locatives correspondant à la consommation d'eau des foyers en grande difficulté.
- Le CCAS prend en charge l'instruction de chaque demande d'aide qui lui parvient ou qui lui est transmise par le Grand Nancy.
- Au terme de l'instruction des demandes, le CCAS décide ou non d'attribuer une aide dans le respect des modalités fixées par la délibération du Grand Nancy du 28 juin 2013 annexée à la présente convention.

La présente convention prend effet à partir de sa notification par le Grand Nancy au CCAS.

Elle est ensuite reconduite tacitement au premier janvier de l'année suivante pour la durée de l'expérimentation soit jusqu'au 15 avril 2018.

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la signature par le Président de la convention ci-annexée.

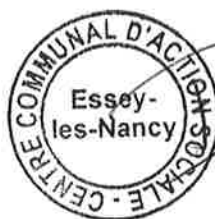
### **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 15 juillet 2015.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



*Michel Breuille*  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 9 JUILLET 2015**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU C.C.A.S.**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Stéphanie GEORG, Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.

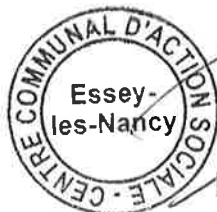
MM. Guy FRANIATTE et Matthieu RIFF.

**EXCUSES :**

Mmes Myriam LEDROIT, Patricia LANZI et Marie-France METZELARD.  
MM. Louis CAUSERO, Jean-Pierre BRANDELY, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



*Michel Breuille*  
**Michel BREUILLE**